

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2022*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 25*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Alexandre DOS REIS, Cyril GRANGER jusqu'à 19h55, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Gilles MONTI,

**Excusés par procuration :**

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 21 juin 2022

Pascale ETIENNE donne procuration à Fabien DOUCET en date du 14 juin

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 27 juin 2022

Jean-Christophe ROMAND donne procuration à Francis COISNE en date du 21 juin 2022

Laurence PIPERS donne procuration à Alexandre DOS REIS en date du 27 juin 2022

Cyril GRANGER donne procuration à partir de 19h55 à Bruno COMTE en date du 27 juin 2022

Claire MARCHAND donne procuration à Emilio ZABALETA en date du 27 juin 2022

Valérie MILLON donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 27 juin 2022

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 27 juin 2022

**Secrétaire de séance** : Danielle TODESCO

**Objet** : Subvention à l'association « restos du cœur » – exercice 2022

**Délibération 2022 - 57**

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville de Panazol et ses associations, notamment Trait d'union et l'Amicale de Morpiénas, se mobilisent aux côtés des bénévoles des Restos du cœur de la Haute-Vienne.

La collectivité a ainsi souhaité dédier le concert de Michael JONES organisé à Panazol le 30 avril dernier, symboliquement et solidairement au profit de l'Association « Les Restos du Cœur ».

Ces événements de levée de fonds sont un appoint financier conséquent pour l'association et permettent de diversifier les sources de financement afin de poursuivre l'ensemble de leurs missions sociales.

A ce titre, il est proposé de verser une subvention à cette association d'un montant de 1 000 €.

## DÉLIBÉRATION

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif 2022 ;

**VU** la note de synthèse ;

**OUI** l'exposé de Monsieur Laurent CHASSAT, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner cette association dans ses activités ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

### DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 1 000 € à ladite association ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget ;
- **PRÉCISE** que le versement de cette subvention dite de « fonctionnement » se fera en une seule fois ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le : 04/07/2022

Publié ou notifié

**F 5 JUIL. 2022**

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB57 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/06/2022

Objet : Subvention à l'association resto du coeur exercice 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 04/07/2022 Agent de transmission : Noela HERLIDOU

Acte : DELIB57\_subvention à l'association restos du coeur exercice 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20220628-DELIB57-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/07/2022